

À BOUT DE SOUFFLE ?

DOSSIER RÉALISÉ PAR CHARLOTTE OLLIER, STÉPHANE LAFFARGE ET MARIE-LAURE PETIT



La Trousse corrézienne s'était déjà intéressée au travail associatif à l'automne 2017 via la publication d'un dossier intitulé *Plan social massif pour les associations corréziennes*. Des membres du collectif *Septembre 17* avaient alors été interviewés suite à la disparition des contrats aidés et aux conséquences prévisibles pour l'ensemble du secteur associatif.

Nous reprenons ici ce travail en tentant d'en élargir l'angle, tant il nous semble que ce secteur est aujourd'hui fragilisé : le modèle économique des associations s'est radicalement transformé au cours des dernières décennies, passant d'un relatif confort à une précarité grandissante. Mais pourquoi et comment en est-on arrivé là ?



Le monde associatif prend en charge nombre de missions de service public que lui délèguent l'État et les pouvoirs publics. Mais le sur-travail, souvent précaire, y règne en maître, si bien que ces missions qui pourraient, voire devraient, être assumées par la collectivité toute entière le sont, à moindre coût, par des salariés surmenés ou par des bénévoles. Et les associations, qui portaient au départ un projet d'utilité sociale, se retrouvent donc souvent enfermées dans ce schéma :

dépossédées de la maîtrise de leur projet initial et des subventions de fonctionnement qui leur permettaient de le mener à bien, elles répondent aujourd'hui, pour assurer leur survie, à des appels d'offre pour lesquels elles se retrouvent en concurrence et donc dans l'obligation de brader leurs prestations, puisque les financements publics sont désormais accordés au coup par coup.

Les associations sont donc devenues au fil du temps et à leur insu des chantres de l'austérité et du travail précaire, entreprises comme les autres en concurrence sur un marché libéral sans pitié.

Pourtant, et comme l'indique Frédérique Pfrunder, déléguée générale du *Mouvement associatif*, « les associations sont les premières à inventer des réponses innovantes aux besoins ou aux enjeux de société, par l'intelligence et la mobilisation collective ». Au nombre de 1,5 million en France, nombre qui continue d'augmenter chaque année, et même si une très grande majorité d'entre elles (plus de 80 %) n'est animée que par des bénévoles, elles regroupent plus de 1,8 million de salariés, soit près de 8 % des salariés en France. Et selon les chiffres officiels et le rapport gouvernemental *La France bénévole*, 25 % des Français - soit seize millions d'entre nous - donnaient bénévolement du temps à une association en 2016. Le tout bénéficiant à vingt-trois millions d'utilisateurs !

Le problème est donc de taille et il faut aujourd'hui résoudre cette contradiction : il y a sans doute davantage de liberté de penser et d'agir dans les associations, et notamment dans les associations d'éducation populaire, mais cette force collective est aujourd'hui prisonnière d'un modèle économique dont on peut penser qu'il a tout à gagner à domestiquer ce secteur.

Comme l'indique Dominique Rousseau dans son livre *Radicaliser la démocratie : propositions pour une refondation* (éd. Points, 2017), toute démocratie ne peut être sainement vivante qu'à la condition que règne un équilibre entre ce qui est déjà institué et ce à quoi aspire la société civile. Il paraît donc indispensable aujourd'hui de porter un soin tout particulier au secteur associatif ou coopératif. À l'évidence, les associations, doivent se voir attribuer des moyens conséquents, pour peu que leur utilité publique ou sociale soit établie, car elles sont

porteuses, dans l'esprit de la loi 1901 qui a permis leur essor, d'innovation sociale et donc d'une vision moderne nécessaire à la vie en commun.

Au fond, il ne s'agit ni plus ni moins que de questionner le travail et son organisation, l'emploi, le salariat, le bénévolat, ainsi que toutes les aliénations qui peuvent en découler. Raisons pour lesquelles nous sommes allés à la rencontre de personnes œuvrant dans le secteur associatif et qui ont bien voulu partager et analyser avec nous leurs expériences, riches de tous ces questionnements (voir pages suivantes).

La fabrique du consentement

Le mouvement inhérent à la décentralisation a délesté l'État des politiques de la jeunesse en transférant diverses compétences aux collectivités territoriales.

Historiquement, l'État a toujours été, jusqu'à une période récente, très concerné par les politiques en direction de la jeunesse. L'agrément jeunesse et éducation populaire, qui date de 1943, et qui a toujours cours (pour combien de temps encore ?), est à la fois une forme de reconnaissance de l'action associative ET une forme de « mise sous tutelle ». En réalité, pour une association d'éducation populaire, être « responsable de son propre projet » n'est rien d'autre qu'un leurre puisqu'elle s'inscrit dans une sorte de contrat social.

Quand l'État était seul maître à bord, il était l'interlocuteur privilégié des associations de jeunesse et d'éducation populaire, notamment pour leur financement. Mais la question des appels à projets a perverti les relations acteurs publics - acteurs associatifs. Ce système néolibéral fait du consentement son principe de base. Les associations qui répondent à ces appels à projets (et leurs animateurs, gestionnaires, directeurs, chargés de mission etc.) sont bel et bien consentantes. Elles le sont jusque dans le langage administratif et souvent abscons que leurs responsables ont adopté.

LES PETITES ÉPAULES du monde associatif

Rencontre avec Rémi autour d'une bière le 23 novembre 2018

Tu as travaillé longtemps pour l'association des CEMEA¹ du Limousin. Comment es-tu arrivé dans cette structure ?

J'étais étudiant en informatique quand j'ai effectué mon premier stage BAFA avec la FOL² en Corrèze. Pour la suite de ma formation, j'ai choisi les CEMEA car les dates m'arrangeaient. J'avais alors bifurqué vers la sociologie, ce qui m'apportait un regard sur diverses questions telles que les processus de domination, l'école reproductrice ou les inégalités sociales.

Lors de cette rencontre, j'ai été d'emblée conquis par l'action des formateurs dans le champ de l'éducation populaire avec l'objectif de transformer la société. L'association m'a ensuite invité à plusieurs événements. J'étais alors un étudiant « politisé » qui ne trouvait pas sa place dans le syndicalisme étudiant. Agir directement sur le terrain me parlait davantage. J'ai adhéré à l'association en 2006 et suis devenu formateur bénévole en 2008, où j'ai également été élu membre du conseil d'administration.

Comment s'est poursuivie ton évolution au sein de l'association ? Comment cet engagement s'est-il inscrit dans ta vie ?

Quatre ans plus tard, après avoir obtenu mon Master de socio, j'ai été embauché par l'association suite à une année de service civique. En CDD avec un statut de Directeur de stages : trente-cinq heures par semaine, temps de travail annualisé et salaire conforme à la grille de l'animation, donc peu mirobolant. Je partais régulièrement en stage en internat et enchaînais des semaines de quatre-vingt heures, beaucoup de travail en soirées et les weekends, pour être en contact avec les bénévoles pendant leurs disponibilités, avec du temps de récupération mais je ne comptais pas toutes mes heures, loin de là.

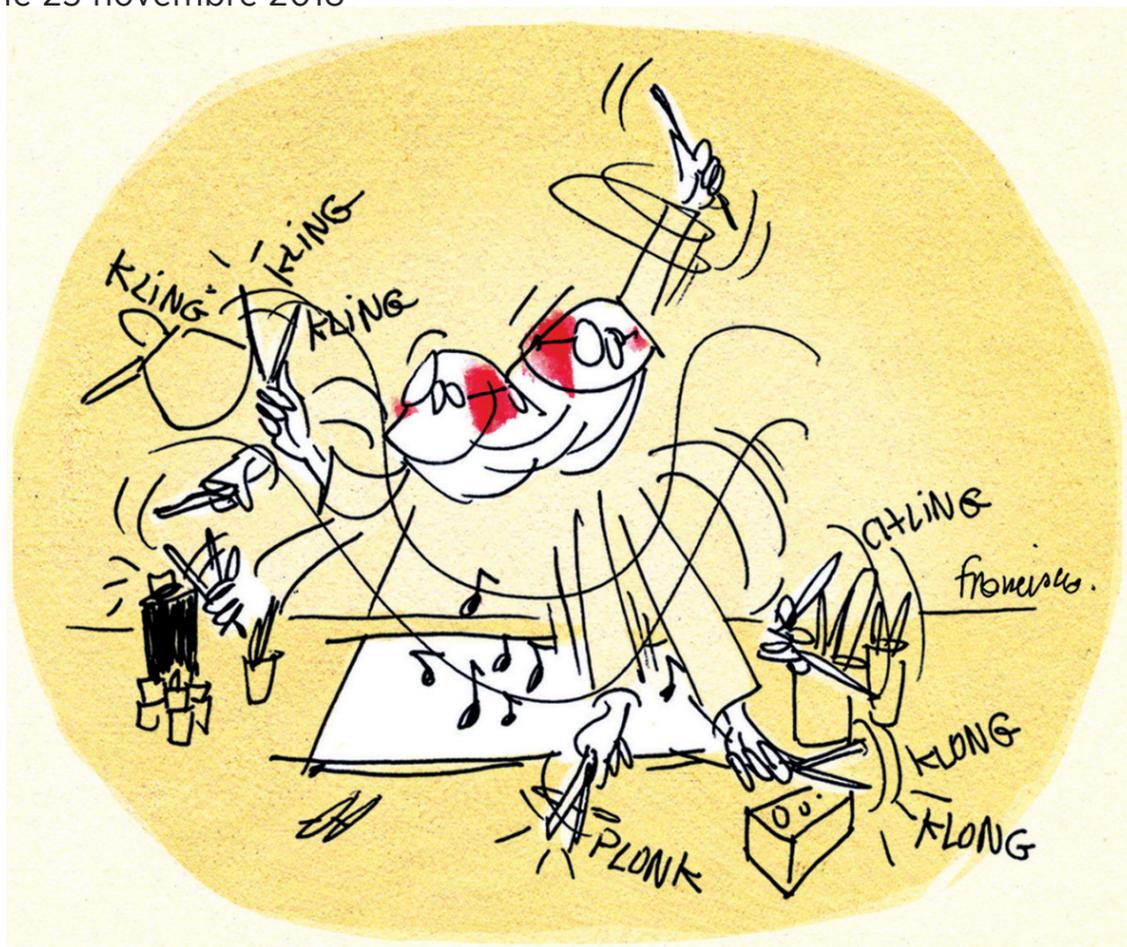
Peux-tu nous expliquer plus en détails comment tu en es arrivé à une telle implication et quelles en ont été les conséquences ?

Mon envie de m'investir dans l'asso a peu à peu créé un déséquilibre dans ma vie familiale, d'autant plus que j'étais nouvellement papa. Je n'ai pourtant pas freiné mon rythme, j'étais heureux de ce que je faisais.

Je me suis alors rendu compte de l'effet pervers de ma situation : mon travail générait le financement de mon propre poste. Impossible donc de couler l'asso et de me couler moi-même... De ce point de vue, ça ressemble à la situation d'un auto-entrepreneur ! Mais les heures de travail accumulées ne produisent pas forcément l'effet attendu : tu te rends compte qu'il est impossible d'effectuer l'ensemble des tâches. J'avais beaucoup de liberté dans mon emploi du temps mais j'étais un peu désorganisé : je prenais donc mes récupérations parce qu'il le fallait, mais au détriment de la qualité de mon travail. Donc je priorisais et j'ai peu à peu laissé tomber l'axe « développement » pour lequel j'avais été embauché, trop chronophage. Dans notre association, les pôles administratifs et pédagogiques n'étant pas complètement répartis - pas de comptable, pas de chargé de com. - j'avais en charge ces tâches prioritaires qui me prenaient beaucoup de temps. Ce problème questionnait en permanence la répartition du travail entre le salarié que j'étais et la vingtaine de bénévoles actifs. J'étais tellement fatigué que je n'avais même pas le temps d'être frustré.

La situation a-t-elle évolué ? As-tu toi-même cherché à la faire évoluer ? Dirais-tu qu'il y avait quelque part un équilibre entre ton engagement et sa valorisation ?

Je n'ai jamais subi de pression extérieure dans cette association : je me la mettais en tant que militant, j'avais envie que ça marche ! Fils de paysan, je relativisais car je savais ce qu'est se lever à cinq heures sept jours sur



sept. Je n'ai jamais connu la souffrance au travail même si j'ai été très fatigué sur une longue période. Mon record : vingt jours de travail d'affilée. Le pire étant que mal organisé, je ne pouvais m'en prendre qu'à moi. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai depuis quitté l'association. C'est insupportable, la preuve que tu travailles mal : effectuer l'ensemble des tâches liées à mon poste revenait à ne pas pouvoir les réaliser toutes correctement et donc à dégrader la qualité de mon travail.

Mon CDD s'est transformé en CDI suite à l'obtention d'une subvention du Conseil régional qui a pris en charge 75 % de mon salaire, ce qui m'a libéré d'un poids certain.

L'arrivée d'une nouvelle directrice m'a permis de réévaluer mes conditions de travail pour qu'elles soient compatibles avec ma vie familiale et j'ai précisé que sinon je quitterais l'association dans l'année. Ces conditions ont été acceptées mais concrètement il n'y a eu aucun changement : les tâches qui m'étaient confiées étaient incompressibles. J'ai finalement démissionné après quatre années de bons et loyaux services.

Tu as donc l'impression que les pouvoirs publics instrumentalisent les associations en se reposant sur elles pour effectuer des missions d'intérêt général ?

On travaille en milieu associatif parce qu'on pense que ce qu'on fait est utile et l'État le reconnaît, notamment en attribuant des subventions aux associations dites « d'utilité publique » qui sont environ deux-cents en France, dont les CEMEA. À ne pas confondre avec les assos d'intérêt général, c'est à dire la plupart, qui ne bénéficient à priori d'aucun financement particulier. L'État admet ainsi qu'il a besoin des associations pour assurer la vie démocratique. Se pose donc la question de ce qu'il doit lui-même prendre en charge. D'abord ses fonctions régaliennes : la sécurité, la santé, etc. Le secteur de la jeunesse n'en fait pas partie. En habilitant des associations à assumer ces missions, l'État opère donc un glissement puisqu'elles ne sont plus responsables de leurs propres projets mais intervenantes. Il se désinvestit ainsi de la responsabilité de certaines actions en les habilitant à les mettre en œuvre à sa place ; de son côté, il se contente de financer, intervient à la marge, et contrôle si la réglementation l'impose.

Pour que le travail associatif soit efficace, il faudrait qu'il soit véritablement autonome et bénéficie en particulier

de subventions de fonctionnement. Or depuis qu'on a basculé sur de l'appel à projets, ce n'est plus le cas puisque les subventions sont attribuées quand elles répondent à un appel d'offre et sont choisies par les pouvoirs publics pour prendre en charge une demande. On est donc passé depuis quelques années à une logique de vente de l'activité et donc à une marchandisation qui précarise le secteur associatif.

Comment d'après toi pourrait-on faire évoluer le statut des associations pour sortir de cette situation qui, si l'on te comprend bien, engendre une mauvaise prise en charge de ces missions pourtant essentielles ?

Il est toujours possible pour les associations de ne pas faire le choix de répondre aux commandes de l'État et de se détacher des subventions publiques. Mais se pose alors la question de leur financement et de la pérennisation des emplois dans ces conditions. Je pense qu'il faudrait que le simple fait d'être « d'intérêt général » suffise à déclencher un financement. L'État ne flèche à l'heure actuelle que très peu d'argent vers le secteur associatif. Fini le plein emploi - ce qui permet ce sous-financement au risque d'épuiser les personnes qui y travaillent - puisque le turn-over est assuré. Tout un pan de ces missions d'intérêt général voire d'utilité publique est donc pris en charge à moindres frais ! Le capital s'ancre ainsi dans le sacrifice au travail qui est l'ADN du travail associatif ! Le mouvement associatif contribue donc à son insu à faire le terreau du capitalisme. Pour autant on peut penser que la fonctionnarisation des travailleurs du milieu associatif serait catastrophique car synonyme d'une uniformisation au détriment de la diversité des projets.

Les assos restent donc complètement piégées dans le modèle économique capitaliste. Pour preuve ce qu'on peut voir dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, énième récupération du projet associatif par le capital. Ce qui guette à mon avis les SCOP, par exemple, c'est qu'il ne va pas être très compliqué de les inscrire ainsi dans un modèle libéral.

1 - Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) sont un mouvement d'éducation nouvelle et une association d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique. Ils sont porteurs depuis plus de 70 ans d'une large expérience sociale et collective et s'appuient sur des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus.
2 - Fédération des œuvres laïques.

LE CHANGEMENT, c'est maintenant mais dans l'autre sens !

Petite histoire de l'éducation populaire

L'histoire de l'éducation populaire est l'histoire de l'émancipation du peuple. Au 20^{ème} siècle, c'est avec les premiers droits aux loisirs, avec les premières réductions du temps de travail et avec les congés payés qu'elle s'est développée en tant que contre-pouvoir et support d'une éducation politique nécessaire pour éviter à jamais toute nouvelle situation de barbarie.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle a ainsi été pensée comme une réponse moderne et adaptée aux défis du vivre-ensemble, qui devait permettre à chacun de devenir acteur de sa vie sociale et professionnelle. Les perspectives d'émancipation individuelle et collective via la formation de citoyens conscients et responsables devaient porter en retour des exigences de démocratie et de transparence.

La création d'un ministère de l'Éducation populaire a même été envisagée. Une femme, Christiane Faure¹, alors membre du cabinet du ministre de l'Éducation, a été présentée pour le diriger. L'éducation politique des citoyens n'étant pas sans poser problème aux pouvoirs en place, ce projet n'a jamais vu le jour : le général de Gaulle a alors orchestré un contre-projet dont l'objectif était de faire oublier celui-ci : la création d'un ministère de la Culture, dont André Malraux fut le premier représentant.

Aujourd'hui, les associations d'éducation populaire

Le secteur associatif a hérité du projet d'éducation populaire et le porte encore aujourd'hui. Le travail des associations d'éducation populaire est le plus souvent un

travail d'utilité publique participant à la construction de l'individu, en complémentarité de l'école et de la famille. Mais le secteur associatif ne semble plus, pour diverses raisons en partie exposées dans ce dossier, en capacité de promouvoir son modèle de construction collective, ni d'assurer un fonctionnement démocratique.

Pourtant, le désengagement de l'État et la décentralisation font qu'il est nécessaire de mettre face aux nouveaux décideurs (conseils régionaux et départementaux, communautés de communes et d'agglomération...) des interlocuteurs représentatifs de la diversité des associations. Au vu du nombre de personnes qu'elles représentent (*voir l'intro de ce dossier*), cette exigence serait un minimum pour assurer, à l'échelle du pays, un fonctionnement démocratique crédible.

Or les associations sont en danger : elles doivent se voir attribuer des moyens conséquents, pour peu que leur utilité publique ou sociale soit établie. Ceci suppose que les mises à disposition ou détachements de personnels puissent être assurées en nombre par les différents ministères concernés.

À l'heure du travail précaire généralisé, il convient sans doute également de modifier le statut des élus (présidents, trésoriers et autres administrateurs) en charge de ces associations, et de mettre ainsi fin au travail gratuit, souvent colossal, qu'ils produisent. Pour ce faire, ces élus doivent également être déchargés en partie de leur fonction, afin de pouvoir assumer ces tâches essentielles pour la vie démocratique dans de bonnes conditions.

1 - Ces faits historiques sont quelque peu tombés dans l'oubli. Consulter à ce sujet la conférence gesticulée de Franck Lepage, « Inculture 1 : l'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu. »

Diversité du secteur associatif

Le monde associatif, qui ne vaut que par la référence commune des associations à la fameuse loi de 1901, est multiple et polymorphe. Plus de 80 % des associations ne fonctionnent que sur la base du bénévolat : c'est dire que la question de l'emploi associatif n'est la préoccupation que de certaines associations. Quels sont donc les emplois les plus menacés parmi le 1,8 million d'emplois salariés dans ce secteur ? La plus grande partie de ces emplois sont le fait de véritables institutions qui ont le statut associatif. Celles-ci sont pour beaucoup dans le champ du sanitaire et social et sont, pour quelques-unes, de puissantes structures qui gèrent parfois de gros établissements. Ces organisations historiques et très structurées sont reconnues d'utilité publique et de solides conventions collectives y protègent le personnel. Ces associations institutionnelles restent encore largement sous tutelle directe ou indirecte de l'État et de ses politiques (les départements sont compétents depuis 1983), et le rôle social qu'elles assument n'est pas objet de remise en question.

C'est dans de nombreux autres domaines, dans lesquels l'activité n'est pas ou faiblement sujette à « facturation », que l'emploi associatif est fragilisé, au sein très majoritairement de structures qui salarient moins de dix personnes. Ce sont ces mêmes associations, agréées ou non et œuvrant notamment dans les secteurs sportif, culturel ou de l'éducation populaire, qui sont les plus exposées, depuis les années 1980, suite aux politiques de décentralisation, et, depuis la fin des années 2000, avec les changements importants de cap de l'État (révision générale des politiques publiques, libéralisation de services, nouveau référentiel budgétaire national, tentation de remise en question de la protection sociale...). Ces associations sont désormais soumises aux aléas des financements publics qui dépendent maintenant presque en totalité des collectivités territoriales.

MIGRANTS ACCUEIL SOLIDARITÉ fonctionner sans subventions

Le MAS de Brive s'est créé en décembre 2017 à la suite et à l'image du MAS de Peyrelevade, notamment. Il tente de créer une solidarité active et collective autour de migrants, quelle que soit leur situation, en leur apportant une aide matérielle et pratique et en les aidant à s'intégrer. Mais les demandes d'hébergement sont de loin les plus fréquentes. S'il n'y a aucun salarié, l'association (qui comprend huit membres dans le conseil collégial et une vingtaine d'adhérents actifs qui participent aux réunions et apportent des aides ponctuelles, tels des hébergements de très courte durée) est ouverte à toute personne désireux apporter à sa façon sa contribution.

C'est sous de souriants auspices printaniers « févriéristes », et une nouvelle fois à la terrasse d'un café, que j'ai rencontré Guillaume, un de ses membres. Il m'explique immédiatement que l'association n'est pas là pour suppléer l'Institution, bien que les institutions, justement, les sollicitent régulièrement. Méfiant, pour qu'aucune obligation ne leur soit imposée, le MAS a fait le choix de ne demander aucune subvention et il fonctionne grâce au prêt de logements (dont les bénévoles paient les charges), récolte des fonds lors d'événements culturels et s'alimente aussi sur les deniers propres des bénévoles qui financent notamment les sorties et les activités partagées avec les personnes qu'ils accompagnent, ainsi que leurs besoins ponctuels.

Concrètement, ils hébergent actuellement huit personnes qui se trouvent hors Cada (les centres d'accueil pour demandeurs d'asile) : des « déboutés du droit d'asile », puisque les autres sont censés être pris en charge par le ROC (le « 115 », l'association subventionnée par le département) et suivent aussi cinq ou six jeunes. D'autres gravitent autour de l'association avec un suivi moins régulier.

Tout le monde se renvoie la balle

Guillaume m'explique que, lorsque des tiers la contactent pour une demande d'hébergement, l'association prend le parti d'expliquer à ces personnes le rôle des institutions, et de les renvoyer vers elles. Contrairement au ROC, elle n'a pas de moyens et ne veut - et ne peut ! - se substituer à lui. « Mais à Brive les migrants ne font pas, ne font plus, partie des priorités ! » Une assistante sociale vouait 50 % de son temps de travail à l'aide aux migrants. Cette prérogative lui a été retirée, la mairie renvoie les demandes vers le département qui est chargé de cette mission ; le département, quant à lui, en a chargé le ROC... sans lui donner les moyens suffisants. Au final, bien entendu, il arrive que des assistantes sociales se retournent vers le MAS pour trouver des solutions concrètes.

Ça me laisse songeuse... à quel point des subventions les rendraient effectivement pieds et poings liés, forcés eux aussi de pallier plus encore, et à tout-va, les manques institutionnels avec des moyens qui ne le leur permettraient pas.



Mais les forces de l'association s'amenuisent déjà au vu de l'absence de perspectives : « [...] On ne fait finalement qu'éponger les déficits de l'Institution ! » Certaines situations auxquelles les migrants sont confrontés sont ubuesques : celle d'une personne à qui un employeur a fait une promesse d'embauche à temps plein et dans les règles, que l'inspection du travail a validée et qui pourrait lui donner droit à un titre de séjour, mais que la préfecture a refusée... « Rien d'humain ! Que du comptable ! C'est pesant moralement sur la durée. On n'en voit pas le bout ! Il n'y a pas d'issue légale pour des gens auxquels on s'attache... »

Alors l'association va essayer de donner un tour plus « politique » à son action : mettre la pression sur la mairie grâce à des performances dans l'espace public, par exemple, pour qu'elle alloue plus de logements aux migrants, comme c'était le cas avant, et sensibiliser davantage les personnes pour trouver de nouvelles forces vives.

AUTONOMIES

Ce matin j'ai rencontré un membre d'une association corrézienne qui développe une forme particulière d'éducation populaire : *Médication Time*.

Nous nous sommes retrouvés autour d'un thé, dans la fraîcheur matinale d'une terrasse. Mon téléphone qui trône innocemment sur la table nous rappelle qu'à tout moment nos conversations peuvent être écoutées, ça tombe bien car c'est de notre rapport à l'État dont nous allons parler !

Cette asso, qui compte quatre salariés et une dizaine de membres actifs, cherche à « *mettre à l'épreuve toutes les formes d'autonomisation possibles* ». Il ne s'agit pas ici de prendre en charge une quelconque mission de service public que l'État n'assumerait pas. Il s'agit plutôt de se réapproprier des savoirs dont les gens sont habituellement mis à l'écart par la technologie et l'expertise, et d'en élaborer de nouveaux depuis l'expérience vécue.

À l'origine, il y avait la musique. L'association était formée par, et autour de, plusieurs groupes. Elle les faisait tourner et produisait leurs disques, choisissant d'instaurer une forme d'économie commune afin que chacun ait les moyens de faire ce qu'il avait envie de faire. Ces envies se sont peu à peu concrétisées et de nouvelles activités sont nées : des ateliers d'autonomisation (partages d'expérience et bricolages autodidactes en informatique, électronique et en mécanique auto, productions numériques autour de la photo, de la vidéo ou du

son) et un groupe de « recherches-actions » autonome en sciences sociales, qui publie ses travaux (un article publié touche environ cinq-cents lecteurs).

La constitution de savoirs populaires permet de lutter contre les pouvoirs institutionnels et économiques en place. L'État connaît un effondrement institutionnel, et en tant qu'État social, à cause de la politique économique libérale, il est moribond. Pour l'association, les formes classiques des partis et des syndicats jouent le jeu de l'État libéral - pour défendre leurs propres intérêts ou tout simplement pour survivre - et ne l'inquiètent plus du tout. S'il existe des frondes à l'intérieur de ces partis ou de ces syndicats, elles sont trop minoritaires pour changer la donne. Il semble cependant nécessaire pour l'association d'établir des passerelles avec elles.

L'État a fusionné avec les pouvoirs économiques et ce qui lui fait peur aujourd'hui, c'est que des gens qui tentent de vivre autrement se passent de lui, contournent sa domination. « *Les guerres contre les ZAD ou le plateau de Millevaches sont symptomatiques de la panique de l'État, tout comme celles contre les habitants des cités qui sont les premiers à subir les violences policières, les cités ont même été un laboratoire pour tester les nouvelles armes et stratégies de la police qui sont aujourd'hui employés contre les manifestants [...]*. » Ces formes d'autonomie sont pourtant essentielles « *dans un monde où le travail broie les gens* », sans parler des problèmes écologiques...

L'association agit sur plusieurs terrains. Outre les groupes de musiques qui rencontrent des publics à travers l'Europe, il y a les ateliers d'autonomisation qui regroupent quelques dizaines de personnes et des rencontres publiques régulières proposant des analyses critiques et des retours d'expériences singulières sur le rapport au travail.

OVNI dans le ciel corrézien : la Machine à fric

Si la question des subventions génère un rapport de force entre les institutions et les associations, régulièrement chargées de répondre à des appels d'offres et qui souvent s'y fourvoient, et interroge le pouvoir des unes et la liberté des autres, se trouve en Corrèze une alternative innovante dont l'objectif est d'alléger les questions administratives et d'économie pour les habitants du territoire : la *Machine à fric (MAF)*.

L'idée est de rééduquer les esprits concernant leur rapport à l'argent, à la propriété et au temps, en mettant au commun des moyens financiers ou matériels et de se couper des systèmes bancaires et des collectivités territoriales où l'argent fabrique de l'argent, pour favoriser un réseau local, qui s'érigerait en contre-pouvoir. Il ne s'agit pas ici de solidarité comme on l'entend habituellement, pas de financer avec des prêts classiques certains projets qui séduiraient le collectif, mais de donner ou de prêter

en se basant sur la confiance « *Tu me demandes et tu reçois un don ou un prêt* » à des personnes qui ne pourraient accéder à un financement traditionnel (en raison de leur idéologie par exemple, si elles ne veulent pas entrer en collusion avec le système ou dont les « projets » paraîtraient toxiques aux institutions) ou qui voudraient quitter leur travail, tenir une grève... La MAF ne veut pas jouer le jeu de la reconnaissance (donc du pouvoir) du donneur sur le receveur et ne demande aucune garantie.

Elle fonctionne grâce aux dons ou aux prêts faits à son fond de dotation (outil entre la fondation et l'association qui permet de capter des fonds défiscalisés pour les redistribuer) et veut mettre en place une économie d'échelle.

Une trentaine de personnes à ce jour participe à cette « alter-administration » balisée par la géographie réelle des personnes et non leur appartenance à un territoire à priori défini.

QUEL nouveau souffle pour les assos ?

Si la loi de 1901 autorise depuis plus d'un siècle les citoyens à se constituer en associations, on constate aujourd'hui que ce droit a en partie perdu de sa superbe. S'il ne s'agit pas de généraliser les constats soulevés dans ce dossier au gré de nos rencontres, il nous faut bien constater que la diversité des projets associatifs, maillon essentiel du fonctionnement démocratique de notre société, qui permet aux citoyens de contribuer aux politiques publiques via la constitution de ce qu'il convient d'appeler des « corps intermédiaires porteurs d'innovations sociales », est désormais engluée dans un fonctionnement économique qui étouffe toute volonté voire détourne les premières et louables intentions.

Les subventions publiques sont trop souvent accordées en réponse à des appels à projets maîtrisés par l'État ou les collectivités territoriales et dont la finalité consiste finalement à déléster les institutions de leurs missions. Ce fonctionnement désormais institué engendre par ailleurs une souffrance au travail avérée lorsque, trop souvent, les salariés de ce secteur en viennent à redoubler

d'efforts pour maintenir leur emploi.

Loin de constituer une quelconque forme d'auto-gouvernance comme on aurait peut-être pu l'espérer, la liberté d'association semble donc avoir été en grande partie détournée de son objectif. Si elle permet encore l'initiative populaire, celle-ci ne dispose manifestement plus des moyens nécessaires pour prendre forme. Pour envisager une sortie de crise et redonner de la puissance d'agir aux citoyens qui le souhaitent, il faut organiser une refonte globale des institutions et de la vie politique.

Dans une telle perspective, et puisqu'il en va de la vitalité démocratique, il faudrait alors mettre en œuvre des mesures novatrices susceptibles de donner un nouveau souffle à ce secteur : les associations doivent ainsi se voir attribuer des moyens conséquents, pour peu que leur utilité publique ou sociale soit établie. Ceci suppose que les instances chargées de délivrer ce type de label puissent être renforcées et que les mises à disposition ou détachements de personnels puissent être assurés

Il y a des productions de films, de vidéos et de livres ; l'association s'associe aux mouvements sociaux qu'elle alimente avec ses productions, justement. Elle propose aussi des interventions, notamment auprès des volontaires en service civique pour qu'ils puissent échanger sur leur parcours, leur vision critique du monde, et pour que leur parole résonne au-delà des murs de l'emploi, des formations et des missions auxquelles ils sont habituellement assignés... Mais il est difficile de continuer à mettre ce type de projet en place, car le simple fait de libérer un espace de parole semble déranger. Alors qu'il est pourtant essentiel, puisqu'il s'agit d'éducation populaire, de comprendre et d'épauler les visions et les stratégies politiques de la jeunesse qui s'éloigne des institutions obsolètes. Dans cette logique d'ouverture d'espaces critiques, l'association accompagne aussi d'autres organisations pour débusquer et combattre les stéréotypes de genre.

Difficile de mêler subventions (l'association en a de moins en moins) et autonomisation. Des « passeurs de frontières », travaillant au cœur d'institutions associatives ou publiques, reconnaissent la pertinence politique de leur action et les soutiennent, mais ils ont de moins en moins de marge de manœuvre pour défendre leurs initiatives. L'association sent que des portes se ferment. C'est pour rouvrir de nouvelles possibilités de vie et de luttes, pour devenir plus solide - ou moins fragile - qu'elle s'organise sur le territoire avec d'autres associations, telle que la *Machine à fric* (cf. ci-dessous).

Rencontre et paroles associatives

Le 12 février 2019, le mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine, organisait à Tulle la *Rencontre Départementale de la vie associative en Corrèze*, en partenariat avec les têtes de réseaux du département : le mouvement associatif est la grosse machine qui réunit les grosses têtes de réseau.¹

La volonté de faire se rencontrer des associations différentes est réussie : plus de quarante participants de tailles diverses exerçant dans des domaines d'intervention variés. J'aime bien les mélanges et les étonnements : le développement durable d'Ayen, la montagne et l'escalade en Limousin, la *Maison de l'eau et de la pêche* à Neuvic, *Polysson* (musique à l'hôpital), *Des Lendemain Qui Chantent* à Tulle, *Terre de Liens*, des assos sportives, les grosses fédés départementales, etc. Bref, des couleurs variées avec l'objectif de s'appuyer sur les paroles des associations de terrain pour « *défendre le fait associatif, cette liberté fondamentale de se réunir, et qu'on nous donne des moyens au-delà du gré du politique* ».

Deux ateliers

Les échanges, dans l'atelier intitulé *Les associations : des modèles socio-économiques singuliers dans un contexte de contraintes budgétaires et d'exigence démocratique*, montrent que, malgré cette diversité, les associations se retrouvent sur l'absurdité de l'appel à projets et la perte de sens à passer la moitié du temps salarié à chercher des financements pour se payer. Ils imagent aussi les différences et les ressemblances dans le choix des mots et des organisations internes. L'animation permettait la libre parole répartie, et les propositions étaient en conséquence libérées. Vivifiant et soulageant !

Ma participation au second atelier, *Cohésion territoriale et vie associative*, arrivait en fin de journée. Constat : comme ailleurs, certains, forts de leur certitude assénée : « *Certaines assos n'ont pas de projet associatif* », coupe toute envie de parole. On en perd les perles de savoir de chacun...

¹ - <https://bit.ly/2lqZmLt>

en nombre par les différents ministères concernés.

Enfin, il conviendrait aujourd'hui de modifier le statut des élus associatifs et de mettre ainsi fin au travail gratuit, souvent colossal, qu'ils ou elles produisent. Pour ce faire, ces élus devraient être en partie déchargés de leur fonction, afin de pouvoir assumer ces tâches essentielles dans de bonnes conditions.

À long terme, on peut aussi rêver d'une société devenue adulte où l'extension de la sécurité sociale jusqu'au salaire à vie pour toutes et tous permettrait de se constituer en associations pour innover socialement, sans que la santé des militants ou des salariés ne soit sacrifiée sur l'autel de l'austérité économique.